

ACTE DE CESSION DE TITRE NOMINATIF

Entre les soussignés,

Monsieur
(Madame).....

Ci après dénommé le cédant ;

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Le cédant s'oblige à céder les titres nominatifs qu'il détient dans le capital de Banque de l'Habitat du Mali, au nombre de , sous le N°et le compte d'actionnaire N° au prix de FCA.....

Le cessionnaire accepte d'acquérir ledit titre au prix sus indiqué et s'oblige aux obligations résultant de la qualité d'actionnaire.

Le cédant s'oblige à toutes les garanties ordinaires de droit qui s'attachent à l'opération de cession.

Le cessionnaire s'engage à payer le prix de cession.

Les parties conviennent de notifier la présente cession à la Banque de l'Habitat du Mali afin que celle-ci procède à l'opération de transfert de compte en compte au profit du cessionnaire.

Le cessionnaire s'engage à accomplir les formalités d'ouverture du compte actionnaire.

LE CEDANT

LE CESSIONNAIRE